

Présent(e)s : MM. FIESCHI Pierre ; DARGUY Louise; ASCARAT Guy MOUSTIRATS Maïté ; ARGUINDEGUY Jean-Jacques ; MAURY Danielle ; HUGRON Jean ; SALLAGOÏTY Marianne ; VIGIE Christian ; SOTERAS Mayalen ; HARITSCHELHAR Xabi ; ETCHEVERRY Marie-Claire ; ETCHEMENDY Jean-Michel ; IGLESIAS Manu ; DOILLET Babeth ; FABAS Joël ; DORREGARAY Patricia ; DUHART Karine ; PAGUEGUY Mattin ; PEREZ Stéphanie ; ITHURBURU-ETCHEVERRY Patricia ; ETCHEÇAHARRETA Martine ; FUNOSAS Anaiz ; ELIZONDO Guillaume.

Excusé(e)s ayant donné procuration : MM. CHALLET Simone, LARRART Jean-Pierre, HEUGA Christian, LOHIAGUE Claire

ont respectivement donné procuration :

À : MM. HUGRON Jean, Marianne SALLAGOÏTY, FABAS Joël, ARGUINDEGUY Jean-Jacques.

Le Maire, M. Beñat INCHAUSPE accueille les élus, le public et les représentants de la presse locale, puis adresse en français et en basque ses condoléances, en son nom personnel ainsi qu'au nom de l'ensemble des conseillers municipaux, à Mme Martine ETCHEÇAHARRETA pour le décès de sa grand-mère.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire.

La candidature de Mme Marianne SALLAGOÏTY en qualité de secrétaire de séance est acceptée à l'unanimité.

2. Approbation du Procès Verbal du Conseil municipal du 9 avril 2014.

Le Procès Verbal de la séance du 9 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

3. Convention de partenariat entre la commune et le comité des fêtes de Hasparren

Sur proposition de M. Xabi HARITSCHELHAR, conseiller municipal délégué à la culture et à l'euskara, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la convention de partenariat, établie à la demande du Préfet, entre la commune et le comité des fêtes de Hasparren. Il est précisé que le Maire est autorisé à signer le même type de contrat pour la durée du mandat.

4. Désignation d'adjoints pour signer les actes en la forme administrative

M. Beñat INCHAUSPE indique que concernant les actes authentiques, la commune fait appel aux notaires lorsque les frais d'établissement des documents lui incombent ou quand le dossier comporte des difficultés juridiques. Dans les autres cas, la commune recourt à l'Agence Publique de Gestion Locale qui rédige des actes en la forme administrative. Pour la signature de ces derniers, il convient de désigner 2 adjoints qui interviendront en lieu et place du Maire. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne M. Pierre FIESCHI et Mme Louise DARGUY.

5. Budget/Finances

Préalablement à l'examen des questions budgétaires, M. Pierre FIESCHI précise que tous les points ont été examinés en commission finances. Mme Martine ETCHEÇAHARRETA indique que les convocations ont été reçues le samedi midi, ce qui n'a pas permis à elle-même et ses colistiers de se rendre en mairie le samedi matin afin de préparer le Conseil municipal. Elle précise que c'est la raison pour laquelle ils s'abstiendront sur ces points.

Le Maire répond que l'envoi des convocations par la poste respecte la procédure, aussi, il interpellera le service postal par courrier sur ce problème. A l'avenir, il fera savoir aux élus par téléphone le moment où les documents sont prêts, en mairie.

A. Budget annexe du multi-accueil « Irriñoak »: Présentation et Vote du Budget Primitif 2014

Le budget de fonctionnement de la crèche multi accueil « Irriñoak » de l'année 2014 s'équilibre en dépenses et recettes, pour un montant de 299 943,08 €.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent en :

- charges à caractère général : 37 443,08 €
- charges de personnel : 262 500€

Hors subvention municipale, les recettes de fonctionnement sont estimées à la somme de 201 943,08 € et pour 34 000 heures de présence enfants.

Sur la base de ces éléments de recettes, la subvention municipale s'élève à 98 000€.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, (abstention de MM. Martine ETCHEÇAHARRETA, Anaiz FUNOSAS et Guillaume ELIZONDO) entérine le Budget Primitif 2014 du Multi-Accueil « Irriñoak ».

B. Budget annexe « Domaine funéraire » : Présentation et Vote du Budget Primitif 2014

M. Pierre FIESCHI rappelle que le budget annexe du Domaine funéraire ne prévoit aucune dépense ni recette d'investissement.

En dépenses, la section de fonctionnement enregistre, d'une part, la construction de 3 caveaux de 2 places et 3 caveaux de 4 places ainsi que l'achat de gravier pour un montant de 10 615.91 €. D'autre part, il est prévu la quote-part de frais de personnel communal intervenant dans les travaux relevant du Domaine funéraire, estimée à 17 700.00 €.

En recettes d'exploitation, il est prévu la vente de caveaux correspondant aux demandes formulées et prévisibles pour un montant de 5 440.00 €, et les prestations de service sont estimées à 7 500.00 €. Par ailleurs, l'excédent de fonctionnement 2013 reporté s'élève à 15 375.91 €.

M. Beñat INCHAUSPE rappelle le prix des caveaux (2 places : 1380€, 4 places :1640€, 6 places 1900, 8 places :2160€) et indique que depuis 2008, 56 demandes ont été satisfaites (13 de 2 places, 22 de 4 places et 21 de 6 places)

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de MM. Martine ETCHEÇAHARRETA, Anaiz FUNOSAS, Guillaume ELIZONDO), vote le Budget Primitif 2014 du Domaine funéraire qui s'équilibre à 28 315.91 €.

C. Lotissement communal Pilota Plaza : Présentation et vote du Budget Primitif 2014

M. Pierre FIESCHI rappelle que le budget annexe « Lotissement communal Pilota Plaza » a été créé par délibération du 28 novembre 2012. Les travaux d'aménagement, des différents lots destinés à être cédés, ont débuté en 2013.

Le budget primitif 2014 fait apparaître la production d'un stock de terrains aménagés correspondant au coût des études et travaux engagés depuis 2013, pour un montant estimé de 248 428,39 € HT. Le produit de la vente des terrains à bâtir est estimé à 264 000,00 € HT.

M. Beñat INCHAUSPE rappelle la volonté municipale de permettre une primo accession sociale à la propriété, à un prix acceptable (47 € / m² viabilisé) à des personnes sélectionnées selon des critères sociaux.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de MM. Martine ETCHEÇAHARRETA, Anaiz FUNOSAS, Guillaume ELIZONDO) approuve le Budget Primitif 2014 du lotissement communal Pilota Plaza.

D. Fiscalité locale : Vote des taux des quatre taxes

Sur proposition de M. Pierre FIESCHI, le Conseil municipal vote, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de MM. Martine ETCHEÇAHARRETA, Anaiz FUNOSAS et Guillaume ELIZONDO) pour 2014, les mêmes taux que ceux de 2013, à savoir :

	Bases 2014	Taux 2014	Produits 2014
Taxe d'habitation	8 443 000	18.55 %	1 566 177
Taxe foncière (bâti)	6 269 000	12.58 %	788 640
Taxe foncière (non bâti)	188 600	30.82 %	58 127
CFE	1 360 000	22.60 %	307 360

Le produit fiscal attendu, tenant compte des bases 2014 notifiées par les services fiscaux, s'élève à 2 720 304 €.

Le Maire précise que les taux n'ont pas varié depuis 2008 et rappelle qu'il s'est engagé à ce qu'il en soit ainsi pour les 5 prochains budgets primitifs.

E. Budget Principal : Approbation du volume d'emprunts

Les recettes de la section d'investissement du budget primitif 2014 s'équilibrent avec les dépenses, pour un montant de 4 991 795,66 €, par la prévision d'une part, de ressources provenant de subventions, de dotations et de l'autofinancement, et d'autre part d'un volume d'emprunts propre à l'exercice 2014 de 834 827,09 €.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de MM. Martine ETCHEAHARRETA, Anaiz FUNOSAS et Guillaume ELIZONDO) accepte, au vu du programme d'investissement proposé en réalisation sur l'exercice 2014 :

- d'inscrire en recette de la section d'investissement un volume d'emprunts de 834 827,09 € pour équilibrer la section investissement du budget primitif 2014,
- de déléguer tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à l'un de ses adjoints délégués, à l'effet d'engager, dans le contexte réglementaire en vigueur au moment de leur réalisation les négociations avec les organismes bancaires, mais également de conclure et de signer les contrats de prêts à intervenir dans les limites précitées.

F. Présentation et vote des participations et subventions

Préalablement à l'examen des différentes participations et subventions sollicitées, Mme Martine ETCHEAHARRETA demande pour l'avenir que :

- Les subventions soient présentées non par ordre alphabétique, mais par thème ;
- Les commissions concernées donnent un avis sur toutes les demandes, y compris celles qui ne posent pas de problèmes; cela permettrait de savoir exactement quelles sont les associations qui font des demandes et pourquoi les octrois de subventions sont refusés le cas échéant.

M. Beñat INCHAUSPE répond :

- qu'il n'y a aucune difficulté à modifier la présentation des attributions de subventions,
- que tous les dossiers afférents au Conseil municipal sont consultables par l'ensemble des élus ; ils sont disponibles auprès des services, aux heures d'ouverture de la mairie.

Enfin, il indique que certaines associations n'ont pas transmis toutes les pièces nécessaires à l'instruction de leur demande et que la réserve prévue permet d'y répondre le cas échéant.

Sur proposition de M. Pierre FIESCHI, les participations et subventions suivantes sont votées à la majorité des membres présents et représentés (abstention de MM. Martine ETCHEAHARRETA, Anaiz FUNOSAS et Guillaume ELIZONDO) :

Article 6554 – Contribution organismes de regroupement :

Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque : 6 196 €

Article 6558 – Autres dépenses obligatoires (forfait communal) :

Ezkiak Ikastola : 890 € / élève hazpandar 49 840 €

Sainte Thérèse : 890 € / élève hazpandar 178 000 €

Article 657362 – Subvention de fonctionnement au CCAS : 190 000 €

Article 6574 – Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé :

Article 6574 – Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé

ACCA Ihiztariak	1 100 €
ACPG-CATM	980 €
AEK Hazparneko Gau Eskola	1 000 €
APE Jean Verdun CLIS (54 € / élève)	648 €
APE Jean Verdun (54 € / élève hazpandar hors CLIS)	15 282 €
APE Jean Verdun (8 € / élève bilingue hazpandar)	1 208 €
APEL Armand David (29 € / élève hazpandar)	957 €
APEL Ezkiak Ikastola (54 € / élève hazpandar)	3 564 €
APEL Ezkiak Ikastola (8 € / élève bilingue hazpandar)	528 €

APEL Saint Joseph (29 € / élève hazpandar)	1 566 €
APEL Sainte Thérèse (54 € / élève hazpandar)	11 340 €
APEL Sainte Thérèse (8 € / élève bilingue hazpandar)	896 €
APEL Ursuya (29 € / élève hazpandar)	3 509 €
APF Association des Paralysés de France	260 €
Association Enseignement Enfants Malades	210 €
Association des Anciens Pompiers de Hasparren	200 €
Association des Anciens Pompiers de Hasparren Subv.exceptionnelle	700 €
Association Nationale du Pottock	300 €
Azkoniebien	300 €
Banque Alimentaire de Bayonne	1 050 €
Bertsularien Lagunak	500 €
Bethi Gazte	1 550 €
Beti Erne	1 000 €
Beti Erne Subv.exceptionnelle (Zinegin)	1 500 €
Betiko Gazteria	500 €
Birlabolak	450 €
Comité de Jumelage Azpeitia	1 500 €
Comité des Fêtes de Hasparren	19 500 €
Comité des Fêtes d'Urcuray	2 780 €
Comité des Fêtes Zelaitarrak	1 400 €
Couples et Familles du Pays Basque	410 €
CPE Elhuyar (29 € / élève hazpandar)	4 234 €
Croix Rouge	2 500 €
Ecurie Automobile Hasparren Pays Basque	1 080 €
Elgar Oinka	1 200 €
Elgarrekin	720 €
Elizaberriko Gazteria	500 €
Emazteek Diote	200 €
Entzun Ikus Gure Irratia	520 €
Errobi Moto Club	1 255 €
Espoir 64	300 €
Euskal Haziak	330 €
Euskaltzaindia Académie Langue Basque	500 €
EVAH Espace de Vie pour Adultes Handicapés	400 €
Fédération des Comices Agricoles des P.A.	5 000 €
FNACA	500 €
Goazen	525 €
H.A.C.	6 200 €
Hasparren Basket Club Zarean	4 500 €
Hasparren Basket Club Zarean Subv.exceptionnelle	500 €
Hasparren Cyclo Club Itzul ta Zapa	300 €
Hazketarrak	500 €
Hazpandarrak	3 000 €
Hazparneko Danborrada	1 030 €
Hazparneko Joaldunak	500 €
Herria	800 €
H.F.C.	6 200 €
Igerikatzea	1 200 €
Ikas Bi	170 €
Integrazio Batzordea	250 €
Irulegiko Irratia	500 €
Jauzika	4 200 €
K-Danses	300 €
Les Jeunes Basques	5 500 €
Les Jeunes d'Ursu Mendi	2 500 €
Les Papillons	480 €
Les Restaurants du Cœur à Pau	500 €
Mahain Joko	4 200 €
Marmau	1 000 €
Marmau Subv.exceptionnelle	1 000 €
Mendi Xola	820 €

Noizbait	6 800 €
Orok Betan	700 €
Ortzia	1 230 €
Peña Idiak	1 800 €
Radio Bonne Humeur	520 €
Secours Catholique	800 €
SOS Laborari	350 €
Tennis Club	1 300 €
UCA	5 000 €
Uda Leku	200 €
Ur Begi	250 €
Urkoï	550 €
Urtxintxak Hasparren Athlétisme	520 €
Vaincre la Mucoviscidose	500 €
Visites des Malades en Etablissement Hospitalier	160 €
Zabalki	1 500 €
Réserve	19 550 €

Total Article 6574 : 184 332 €

Dans cette liste de subventions, ont été intégrés :

- à la demande de Mme ETCHEÇAHARRETA, 1500€ pour le festival de cinéma basque Zinegin (qui était inclus dans la réserve)
- à la demande de M.le Maire, 300€ à Betiko Gazteria, 300€ à l'association nationale du Pottok et 5000€ à la fédération départementale des Comices agricoles (coorganisation du concours départemental de vaches laitières en juin prochain à Hasparren).

G. Budget Principal : Présentation et Vote du Budget Primitif 2014

Le budget primitif 2014 est établi au regard du contexte économique et financier actuel et des éléments prévisionnels communiqués par la Direction Générale des Finances Publiques, pour ce qui concerne les recettes issues de la fiscalité locale.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : 6 902 838,34 €
- en section d'investissement : 4 991 795,66 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées pour 86% de dépenses réelles et le solde (14%) de dépenses d'ordre.

- Dépenses réelles : 5 908 048,77 €

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent en :

- charges à caractère général : 1 629 550,00 €
- charges de personnel : 2 960 000,00 €
- charges diverses liées à la gestion courante de la collectivité : 1 064 032,00 €
- charges financières : 248 966,77 €
- charges exceptionnelles : 5 500,00 €

Les quatre premiers postes de dépenses ci-dessus représentent la quasi totalité des dépenses réelles, soit :

- charges à caractère général : 28%
- charges de personnel : 50%
- charges diverses liées à la gestion courante de la collectivité : 18%
- charges financières : 4%

- Dépenses d'ordre : 994 789,57 €

Les dépenses d'ordre comprennent les postes suivants :

- Amortissements et provisions : 302 744,50 €
- Virement à la section investissement : 692 045,07 €

- Recettes réelles : 6 396 651,00 €

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent des recettes de gestion courante, pour 6 390 851,00 € et des produits exceptionnels pour 5 800,00 €.

Les recettes de gestion courante (6 390 851,00 €) sont constituées de quatre postes :

- les produits des services : 901 733,00 € (14%)
- les impôts et taxes : 3 353 985,00 € (53%)
- les dotations et participations : 1 803 133,00 € (28%)
- les produits et remboursements divers : 332 000,00 € (5%)

– Autres Recettes de fonctionnement : 506 187,34 €

- Recettes d'ordre : 125 466,66 €
- Excédent antérieur reporté : 380 720,68 €.

L'excédent de fonctionnement est estimé comme suit :

- Excédent propre à l'exercice 2014 : 311 324,39 €
- Excédent antérieur 2013 reporté : 380 720,68 €

Soit au total, un excédent de fonctionnement prévu de 692 045,07 € viré à la section d'investissement.

En section investissement, la part en capital, de la dette, remboursée s'élève à 541 000,00 €.

Les dépenses d'équipement prévues en 2014 sont estimées à 4 325 329,00 €, restes à réaliser 2013 compris.

De manière résumée, ces dépenses d'un montant global de 4 325 K€, dont le détail figure dans les documents budgétaires communiqués à l'assemblée délibérante, concernent :

- les équipements sportifs, aménagements urbains, la voirie et l'éclairage public : 1 672 K€,
- les bâtiments communaux (salles de sport, centre culturel, MSP, crèche, groupe scolaire J. Verdun et autres bâtiments) : 991 K€,
- des travaux de réseaux, de bassins de rétention et de défense incendie : 659 K€,
- une première tranche d'études et de travaux de réfection de la chapelle des missionnaires : 491 K€,
- des études, équipements et travaux concernant l'environnement, les économies d'énergie et le développement durable : 216 K€
- des acquisitions et travaux divers (matériels, agriculture et forêts, zones industrielles ...) : 296 K€

Le financement prévisionnel des dépenses d'équipement ci-dessus (4 325 K€) s'établit comme suit :

- Subventions : 748 K€, soit 17 %
- Emprunt : 1 834 K€ (dont 1 000 K€ emprunt 2013 restant à réaliser), soit 43 %
- Ressources propres : 1 743 K€, soit 40 %

Le Budget Primitif 2014 est adopté à la majorité des membres présents et représentés (abstention de MM. Martine ETCHECAHARRETA, Anaiz FUNOSAS et Guillaume ELIZONDO).

H. Adoption de projets et demande de subventions

M. Guy ASCARAT explique à l'assemblée que dans le cadre du contrat territorial approuvé en Conseil Municipal le 18/12/2013, le Conseil Général s'est engagé à financer des programmes d'Investissement relevant du Budget Principal de la Commune de Hasparren sur la période 2013-2016. Il a retenu les projets ci-dessous pour les montants de travaux et taux de subventions suivants :

Nature des travaux	Coût estimatif retenu	Taux de subvention	Subventions
Réhabilitation et extension de l'Ecole Jean VERDUN	570 000,00 €	25	142 500,00 €
Rénovation de l'Eglise	330 000,00 €	20	66 000,00 €
Réhabilitation de la Mairie	520 000,00 €	20	104 000,00 €
Réfection de l'éclairage et isolation thermique Centre ELGAR	112 000,00 €	25	28 000,00 €
Création de 3 bassins de rétention à Hasquette (lutte contre les inondations)	510 000,00 €	25	127 500,00 €
Terrain synthétique de football	550 000,00 €	25	137 500,00 €
Mise aux normes salle polyvalente	350 000,00 €	25	87 500,00 €
Programme voirie 2013-2016	598 908,00 €	55	329 400,00 €
Etude de réaménagement Centre-BOURG	50 000,00 €	25	12 500,00 €
Aménagement Jardin Public	100 000,00 €	25	25 000,00 €

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de MM. Martine ETCHEAHARRETA, Anaiz FUNOSAS et Guillaume ELIZONDO) :

- approuve l'ensemble des projets présentés
- autorise le Maire ou son Adjoint Délégué à solliciter l'octroi des subventions correspondantes
- autorise le Maire ou son Adjoint Délégué à signer tout document ou toute pièce et engager toute démarche se rapportant à ce dossier.

J. Tarif : Utilisation des installations de la piscine municipale

Sur proposition de M. Joël FABAS, conseiller municipal délégué aux sports, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer à 300 € le tarif d'utilisation des installations de la piscine municipale durant les saisons estivales.

6. Service Public d'Eau Potable

A. Présentation et vote du Budget Primitif 2014

Le budget primitif 2014 de la régie de l'eau s'équilibre en dépenses et recettes :

- Section Exploitation = 850 468,56 €
 - Section Investissement = 995 852,00 €
- soit un budget total de 1 846 320,56 €.

En section Exploitation, les dépenses propres à l'année 2014 s'élèvent à 850 468,56 € dont 613 502,56 € de dépenses réelles.

Sur ces 613 502,56 € de dépenses réelles, 58 % relèvent des charges à caractère général, 38 % des charges de personnel, 2 % des charges financières et les 2 % restant concernent les autres charges de gestion courante ou des charges exceptionnelles.

Les recettes d'exploitation propres à l'année 2014 s'élèvent à 783 730 € dont 743 400 € de recettes réelles.

Sur ces 743 400 € de recettes réelles, 2 % relèvent des remboursements sur charges de personnel, 97 % des ventes de produits ou de prestations et 1 % de subventions d'exploitation.

Le résultat prévisionnel d'exploitation s'établit comme suit :

- Excédent propre à l'exercice : 39 277,44 €
- Excédent antérieur reporté : 66 738,56 €

Soit un excédent global de fonctionnement de 106 016 € affecté à la section d'investissement.

En section Investissement, les principaux points en dépenses sont :

- un remboursement d'emprunts de 76 600 €,

- et pour les opérations d'équipement suivantes, un montant global de 910 122 € (restes à réaliser 2013 et travaux en régie compris) :

- Acquisition de matériel et de logiciel technique,
- Périmètres de protection des captages d'eau : réalisation des travaux de clôtures, signalisation et acquisition des PPI,
- Réhabilitation station de traitement de Zelai : honoraires de maîtrise d'œuvre, frais annexes et travaux pour le changement de la filière du barrage,
- Réseaux : solde de l'actualisation de l'étude diagnostique de l'eau, réhabilitation ou création d'équipements spécifiques sur les ouvrages de réseau (anti-bélier Ospitalia, by-pass réservoir 600m³, alimentation électrique réservoir 60 m³, nouveaux compteurs réseau sources, variateurs de vitesse pompes des forages) et une étude pour réhabilitation du réseau des sources et des forages).

Le financement des opérations d'équipement de la Régie de l'Eau est essentiellement assuré par l'autofinancement et les subventions d'équipement venant du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques ou de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le recours à l'emprunt est toutefois nécessaire pour un montant prévisionnel de 88 400 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de MM. Martine ETCHEAHARRETA, Anaiz FUNOSAS et Guillaume ELIZONDO) :

- adopte ce budget primitif 2014,
- donne tous pouvoirs au Maire ou à son Adjoint Délégué pour la mise en œuvre dans le cadre réglementaire, des opérations de dépenses et recettes figurant au présent budget.

B. Approbation du volume d'emprunts

M. Pierre FIESCHI expose à ses collègues que les recettes de la section d'investissement du budget primitif 2014 s'équilibrent avec les dépenses, pour un montant de 995 852 €, par la prévision d'une part de ressources provenant de subventions, de dotations et de l'autofinancement, et d'autre part, d'un volume d'emprunt propre à l'exercice 2014 de 88 400 €.

Au vu du programme d'investissement proposé et invité à se prononcer le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (MM. Martine ETCHEAHARRETA, Guillaume ELIZONDO, Anaiz FUNOSAS s'abstenant) :

- décide d'inscrire en recette de la section d'investissement un volume d'emprunt 88 400 €, pour équilibrer la section d'investissement du budget primitif 2014,
- donne tous pouvoirs au Maire ou à son Adjoint Délégué à l'effet d'engager, dans le contexte réglementaire en vigueur au moment de leur réalisation, les négociations avec les organismes bancaires, mais également de conclure et de signer les contrats de prêts à intervenir dans les limites précitées.

7. Service Public d'Assainissement Collectif – Présentation et Vote du Budget Primitif 2014

Le budget primitif 2014 de la régie de l'assainissement collectif s'équilibre en dépenses et recettes :

● Section Exploitation	=	838 224,60 €
● Section Investissement	=	627 403,00 €

● soit un budget total de **1 465 627,60 €**.

Les dépenses d'exploitation propres à l'année 2014 s'élèvent à 838 224,60 € dont 559 040,60 € de dépenses réelles.

Sur ces 559 040,60 € de dépenses réelles, 47 % relèvent des charges à caractère général, 21 % des charges de personnel, 26 % des charges financières et les 6 % restant concernent les autres charges de gestion courante ou des charges exceptionnelles.

Les recettes d'exploitation propres à l'année 2014 s'élèvent à 786 855 € dont 660 450 € de recettes réelles.

Sur ces 660 450 € de recettes réelles, 4 % relèvent des remboursements sur charges de personnel, 90 % des ventes de produits ou de prestations et 6 % de subventions d'exploitation.

Le résultat prévisionnel d'exploitation s'établit comme suit :

- Déficit propre à l'exercice : - 49 485,60 €
- Excédent antérieur reporté : 51 369,60 €

Soit un excédent global de fonctionnement de 1 884 € affecté à la section d'investissement.

En section Investissement, les principaux points en dépenses sont :

- un remboursement d'emprunts de 144 820 €,

et pour les opérations d'équipement suivantes, un montant global de 382 678 € (restes à réaliser 2013 et travaux en régie compris) :

- Station de Pilota Plaza : solde de l'étude et honoraires pour les travaux de réhabilitation des réseaux et de la station,
- Acquisition de matériel technique,,
- Réseaux : solde des opérations de réhabilitation de Gamboia/Larraidy/Bista Eder et de la voie communale n° 2, extensions de réseau à la Rue Pierre Broussain et dans le secteur Haispia/Ustubilia, solde de l'étude d'actualisation du schéma directeur et travaux de réhabilitation de réseaux issus de cette étude,
- Bassin d'Hasquette : honoraires, frais annexes et travaux de certains équipements améliorant le fonctionnement du dit bassin (construction d'un dessableur et solde de l'opération de mise en place d'un dégrilleur automatique),
- Station de Minhotz : fermeture d'un local ouvert avec mise en place d'un extracteur d'air.

Le financement des opérations d'équipement de la Régie de l'Assainissement Collectif est essentiellement assuré par l'autofinancement et les subventions d'équipement venant du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques ou de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le recours à l'emprunt n'est donc pas nécessaire.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de MM. Martine ETCHEÇAHARRETA, Anaiz FUNOSAS et Guillaume ELIZONDO) adopte ce budget primitif 2014.

8. Service Public d'Assainissement Non Collectif – Présentation et Vote du Budget Primitif 2014

M. Pierre FIESCHI présente au Conseil le Budget Primitif 2014 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Chaque section s'équilibre de la manière suivante :

- Exploitation = 72 385,01 €
- Investissement = 35 754,63 €

soit un budget total de 108 139,64 €.

Les dépenses d'exploitation propres à l'année 2014 s'élèvent à 72385.01€ dont 38 850.00€ de dépenses réelles. Sur ces 38 850.00€ de dépenses réelles, 14% relèvent des charges à caractère général, 85% des charges de personnel et 1% des autres charges de gestion courante ou de charges exceptionnelles.

Les recettes propres à l'année 2014 s'élèvent à 45 028.00€, dont la totalité est constituée de recettes réelles (ventes, prestations de services et subventions d'exploitation).

En section d'investissement, les dépenses d'équipement sont estimées à 33 535.00€.

Le financement de ces opérations d'équipement est intégralement assuré par autofinancement.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (MM. ETCHEÇAHARRETA Martine, FUNOSAS Anaiz, ELIZONDO Guillaume s'abstenant) adopte le Budget Primitif 2014 du Service Public d'Assainissement Non Collectif tel que présenté.

9. Service des Ressources Humaines

A. Transformations d'emplois permanents et augmentations de temps de travail

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte :

- la transformation d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (33H00) en emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (33H00) avec effet au 1^{er} mai 2014;
- la transformation de deux emplois d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet en emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 1^{er} juin 2014;
- la transformation d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet en technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet avec effet au 1^{er} mai 2014 ;
- la transformation d'un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe en adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} juin 2014

- la transformation d'un emploi d'animateur à temps complet en animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 1^{er} juin 2014
 - l'augmentation du temps de travail d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à 17,50 heures hebdomadaires en emploi d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à 28 heures avec effet au 1^{er} juin 2014;
 - l'augmentation du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 28 heures hebdomadaires en emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 33 heures avec effet au 1^{er} juin 2014;
- Il est précisé que les crédits correspondants à ces transformations et créations ont été prévus au budget de l'exercice.

B. Création d'emplois saisonniers

M. Beñat INCHAUSPE indique à ses collègues que différents services communaux accueillent des jeunes de juin à octobre dans le cadre d'emplois estivaux. Il s'agit des pôles techniques, administratifs, jeunesse, culture et du service de la piscine municipale.

C'est à l'unanimité des membres présents et représentés que la création de 17 emplois saisonniers est autorisée par le Conseil municipal pour 2014.

C. Création des emplois saisonniers de l'accueil de loisirs « Josta Leku »

Sur proposition de M. Beñat INCHAUSPE sont créés à l'unanimité :

- 12 postes d'animateurs et 1 poste d'agent de service pour assurer le fonctionnement du centre de loisirs communal durant les vacances d'été 2014 et les vacances scolaires de l'année 2014/2015,
- 1 poste occasionnel d'animateur à temps non complet, pour faire face à des besoins ponctuels sur les temps périscolaires, ou les mercredis, pendant l'année scolaire 2014/2015.

D. Indemnités de fonction des élus

Le Maire indique à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués, dans les limites fixées par la loi qu'il rappelle en précisant certains points. La proposition faite au conseil municipal est traduite en net. Ainsi, pour le Maire, l'indemnité mensuelle est de 1570.76€ net, soit 80% de ce qu'il peut légalement obtenir. Pour les adjoints et conseillers délégués, le montant est de 664.86€ net soit 85% du montant maximum. Mme Anaiz FUNOSAS demande au Maire qui est le 3^{ème} délégué dont le poste est mentionné dans le projet de délibération. M. Beñat INCHAUSPE indique qu'il s'agit de Patricia ITHURBURU-ETCHEVERRY, qui a vocation à devenir vice-présidente du CCAS. Mme FUNOSAS s'étonne que les conseillers soient indemnisés comme les adjoints. Le Maire explique qu'il s'agit d'un choix délibéré, justifié par le travail effectué par ces élus, qui est du même ordre que celui des adjoints compte tenu de l'importance de leurs délégations. Mme FUNOSAS fait remarquer que le montant total des indemnités prévu pour le budget 2014 est largement supérieur à celui du budget 2013. Le Maire répond qu'en 2013 il y avait 8 adjoints et un délégué de moins, alors qu'en 2014 il y a 8 adjoints et 3 délégués de concernés avec une indemnité supérieure des délégués par rapport au mandat précédent..

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (opposition de MM. ETCHEÇAHARRETA Martine, FUNOSAS Anaiz, ELIZONDO Guillaume) accepte d'attribuer les indemnités telles que présentées dans le projet de délibération :

- à compter de la date d'installation du présent Conseil Municipal pour le Maire et les adjoints ;
- à compter de la date de délégation de fonctions pour les conseillers municipaux.

E. Droit à la formation des élus

C'est à l'unanimité des membres présents et représentés que le Conseil municipal approuve les orientations en matière de formation des membres du Conseil municipal (développement des compétences techniques, personnelles, et tout autre sujet ayant un lien avec les interventions communales) ainsi que les modalités de remboursement des frais de formation, telles que présentées par M. Beñat INCHAUSPE.

10. Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, via le SDEPA.

M. Jakes ARGUINDEGUY propose à l'assemblée d'adhérer à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétiques, pour une durée illimitée. L'objectif de ce groupement étant de satisfaire les besoins en énergie des communes membres sur des bases de prix compétitifs.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de MM. ETCHEÇAHARRETA Martine, FUNOSAS Anaiz, ELIZONDO Guillaume s'abstenant) accepte la proposition de M. ARGUINDEGUY.

11. Commission mixte de marchés

Mme Louissette DARGUY indique à ses collègues que la commission mixte des marchés a pour objet de maintenir un dialogue permanent entre la Municipalité et les commerçants non sédentaires, sur toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des marchés. Présidée par le Maire ou son adjoint délégué, elle est composée :

- d'élus,
- d'un représentant de chaque syndicat, dont des membres sont présents sur les marchés (GICNS, Syndicat des marchés de France),
- d'un représentant des producteurs locaux,
- du régisseur/placier,
- d'un représentant de l'Union des commerçants et artisans du Pays de Hasparren,
- du responsable des Services Techniques, selon besoin.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal désigne les élus siégeant au sein de cette commission, à savoir : MM. Louissette DARGUY, Marianne SALLAGOITY, Mattin PAGUEGUY, Maite MOUSTIRATS, Christian VIGIÉ, Jean Michel ETCHEMENDY, Karine DUHART, Pierre FIESCHI et Martine ETCHEÇAHARRETA.

12. Questions diverses

- M. le Maire informe ses collègues que l'association EVAH - laquelle œuvre en faveur de personnes en situation de handicap, à la maison Pikasarria, rue Ursuya, à Hasparren, propriété de la commune - invite tous les membres du Conseil municipal au concert qu'elle organise, le 10 mai prochain, à la salle Mendeala,
- Il annonce que le prochain journal municipal paraîtra certainement fin juin/début juillet, et informe les membres de l'opposition qu'une page leur sera dédiée,
- Enfin, avant de clôturer la séance à 22h30, il indique que le prochain conseil municipal aura probablement lieu en juin, avant les fêtes de Hasparren, ou début juillet.

**Le Maire,
Beñat INCHAUSPE**

